***Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis***

Licence droit 1° année

*Introduction au Droit public : principes fondamentaux du droit constitutionnel*

**Méthodologie des exercices juridiques**

***Quelques remarques préliminaires***

⮚ ***De la nécessité absolue d’assister aux cours***

On y acquiert les connaissances fondamentales même si un polycopié ou autre document était disponible.

La compréhension de la matière en est rendue plus aisée puisque l’exposé oral avec exempless’avère souvent plus intelligible que des notes d’un autre que l’on aura photocopiées ou reçues par fichier électronique ! D’autant que l’enseignant répète sous diverses formes les facettes d’une idée contribuant ainsi à l’assimilation. Et en cas de doute, on peut de suite poser la question pertinente audit enseignant.

La distinction points fondamentaux/points secondaires est perçue ne serait-ce qu’avec la manière dont s’exprime l’enseignant.

Ajoutons que la mémoire auditive peut toujours venir en appui de la mémoire visuelle.

Il ne faut jamais oublier que c’est la *compréhension* qui importe, facilitant ce faisant ladite mémorisation : **saisir l’idée plus que le mot**.

⮚ ***De la prise de notes***

Dans l’idéal, les cours ne devraient pas être un pur exercice de copie... Il faut progresser dans la façon de prendre les notes.

Faut-il tout noter ? L’idéal est de ne noter que l’essentiel.

Parfois, le ton du professeur l’indique et on peut reposer sa main le temps d’écouter une explication, un exemple… à condition de ne pas bavarder au risque de passer à côté de quelque chose d’important.

⮚ ***Après le cours***

Il faut *comprendre* sans quoi l’apprentissage demeure laborieux, voire vain. Il est évident qu’un raisonnement estfacilement retenusi on en perçoit **la logique** puisqu’alors on est à même de le reproduire soi-même ! Une règle est toujours assimilée quand on en connaît sa **raison d’être**.

Il est préférable de revoir le cours lejour même pour en souligner les points importants (c’est encore tout « frais »).

Il peut être profitable de maîtriser le plan de cours afin d’être en mesure de replacer aisément n’importe quelle question dans l’ensemble de la matière car ceplan de cours suitune logique : ce n’est pas normalement unejuxtapositionde thèmes mais bien un*développement*. Mais attention d’ores et déjà de ne pas être prisonnier de ce plan lorsqu’il s’agira de traiter un sujet pour lequel un autre plan s’imposera (cf. *infra*).

Il est aussi indispensable d’assimiler les enseignements de manière *régulière* afin de s’en imprégner comme il est utile de **compléter** avec un manuel pour constater qu’une même question peut être abordée diversement affinant ainsi l’analyse.

⮚ ***Les TD***

Ils se révèlent essentiels pour apprendre à bien travailler.

Il importe de faire le *lien* entre le cours et le thème de la séance pour situer le problème étudié dans son contexte **:** une fois encore,assimiler le cours permet d’optimiser la séance de TD.

**Une séance de TD se prépare** : le travail demandé doit être fait, recherches à l’appui, y compris en bibliothèque où les ressources documentaires sont là pour approfondir les sujets abordés.

***Principes communs à tout exercice juridique***

⮚ Sauf cas d’une interrogation de contrôle des connaissances, on ne va pas vous demander de réciter maisde **démontrer** : on veut une*argumentation*

* + Ainsi dans un *commentaire de texte*, il s’agira de démontrer pourquoi et comment l’auteur du texte (qui peut être une juridiction ou autre institution) a adopté telle ou telle position en ayant soin d’analyser avec un certain recul.
  + Ainsi dans un *cas pratique*, on démontre pourquoi telle solution peut être proposée et non telle autre.

*☞ L’essentiel est de produire une démonstration, claire, cohérente, rigoureuse*

Il importe de toujours s’exprimer clairement : il faut partir du principe que le lecteur ou l’auditeur ignore tout de la question, sans quoi l’on risque de négliger des aspects fondamentaux de la question en pensant qu’ils sont trop évidents pour devoir être rappelés. Or le correcteur voyant que tel aspect n’est en définitive nullement abordé pourrait conclure à l’ignorance ou à une compréhension partielle de la part de l’étudiant.

L’argumentation doit être organisée avec logique et cohérence autour d’un plan structuré tout en guidantle cheminement du lecteur au moyen de **transitions** entre chacune des subdivisions.

*☞ La rigueur s’impose tant dans le contenu que dans l’expression*

⮚ Tout travail juridique demande 4 étapes :

* + - Analyse du sujet
    - Recherche d’idées
    - Plan
    - Exposé écrit ou oral

Soit la méthode générale par-delà les types d’exercices.

*Analyse du sujet et esquisse d’une introduction* : le plus souvent l’introduction ne devrait être rédigée qu’en dernier ressort, c’est-à-direaprès avoir couché sur brouillon le **plan détaillé** du devoir. Mais l’ébauchede l’introduction doit néanmoins se faireau début : c’est comme cela que l’on définit et délimite strictement le sujet.

*☞ Bien cerner le sujet est capital*

La lecture du sujet doit être soignée :

* Lire attentivement jusqu’au mot par mot
  + - Souligner les idées importantes
* Il faut analyser, disséquer le texte si tel est le sujet

On est déjà en situation d’esquisser une première synthèse en regroupant des éléments épars autour d’une ou plusieurs idées, avec les premières réflexions à chaud : il faut alors noter toutes les idées qu’inspire dans un premier mouvement le sujet.

Il faut situerle sujet :

* + - *Dans le temps* *et* *dans l’espace*
    - *Sur le fond en théorie et en pratique* : le problème juridique posé ? A quels thèmes juridiques peut-on rattacher ?

En somme, la question principale à se poser est la suivante : **pourquoi a-t-on posé ce sujet ?**

*Recherche d’idées, de matière* : il est alors temps de recenser tous les éléments du cours, du TD, de l'actualité, des connaissances acquises par ailleurs (ouvrages, articles...)

S’il s’agit d’un sujet de *synthèse*, se remémorer le plan de cours afin de vérifier qu’aucun aspect important n’est négligé.

En réunissantles idéesspontanéeset celles plusréfléchies, il devient possible de percevoir de manière plus précise le sujet.

Et l’étape suivante consiste à **trier** entre ces idées pour ensuite les regrouper dans l’optique du sujet : on retire, on élague, on écarte tous les éléments qui ne correspondent pas à la teneur du sujet, ce qui est superflu, peu intéressant et surtout **hors sujet**.

Le but étant de chercher les 2 à 3 thèmes principaux permettant d’aborder tous les aspects de la question. Ainsi émergent les quelques idées majeures débouchant sur l’élaboration du plan.

*Élaboration du plan*

Le plan oblige à **organiser** la pensée autour d’une ou plusieurs idées structurantes.

Ne jamais oublier qu’un plan n’est pas unefinalité en soimaisun **moyen**, pour aboutir à la démonstration claire et cohérente et ainsi valoriser la pensée : il s’agit donc bien par le plan de démontrer des idées.

Le plan représente la colonne vertébrale de la pensée, la structure qui tient la démonstration. Il s’agit donc d’avoir une démonstration organisée autour d’une *problématique* centrale. Le correcteur sera d’abord attentif à l’idée générale, à la problématique plus qu’au détail de réflexion.

Le plan ne doit pas être collé artificiellement sur le sujet mais c’est le sujet et l’approche adoptée qui imposent pour ainsi dire ce plan.

Il importe alors de passer par l’étape du *plan détaillé* où l’on note toutes les subdivisions pour vérifier que l’approche choisie permet bien de traiter tout le sujet et d’éviter le hors sujet comme les répétitions.

C’est essentiel : il ne faut pas commencer à rédiger pour se rendre compte ensuite des défaillances du plan, soit parce qu’il ne permettrait pas de traiter tous les aspects du sujet ou soit parce qu’il conduirait à se répéter… Il sera alors souvent trop tard pour recommencer.

Certains types de plan sont à éviter :

*Le plan chronologique* : s’il était malgré tout difficile d’échapper à ce type de plan compte tenu du sujet, alors il serait judicieux de le **problématiser**, en somme de l’habiller ; les dates choisies pour structurer le travail doivent être pertinentes en ce qu’elles révéleraient des éléments significatifs d’une problématique ; il ne s’agit pas de prendre la date ou la période pour elle-même.

Dans un sujet de *comparaison*, ne **jamais** traiter l’un des éléments à comparer dans la 1° partie puis l’autre en seconde partie en ne les confrontant pas, ce qui conduit à juxtaposer, et donc à commettre un hors sujet. Et à l’intérieur des sous-parties, la comparaison doit se poursuivre en identifiant les différences et points communs de nature à justifier l’exercice comparatif.

*Mise en forme du plan*

Il s’agit de faire apparaître les subdivisions en leur conférant des titres.

En droit, la préférence vaau plan en **deux parties,** elles-mêmes subdivisées **en deux sous-parties** Dans certains cas, un plan en 3 parties pourrait être accepté si la problématique le justifie vraiment mais le réflexe doit être celui du plan binaire.

En tout état de cause, l’objectif est bien de parvenir à une grande cohérence, à une articulation pertinente des parties et sous-parties :

* + Les sous-parties ne doivent pas reprendre la formulation de la partie dans son ensemble mais en aborder seulement un aspect ni bien sûr la contredire.
  + Et chacune des sous-parties doit découler naturellement de la partie principale (logique des poupées gigognes).

Le volume ? Un équilibre **global** entre parties et entre sous-parties : un déséquilibre sensible trahit une problématique bancale.

⮷ *L’introduction* doit être particulièrement soignée car il s’agit de la porte d’entrée.

Il y faut éveiller :

* + - L’attention du lecteur en montrant tout l’intérêt du sujet,
    - Exposer la problématique,
    - Annoncer le plan

⮷ *La conclusion* : elle n’est pas forcément obligatoire car on part du principe que l’idée centrale a été énoncée en fin d'introduction et démontrée tout le long du devoir.

Parfois, d’aucuns profitent de la conclusion pour y insérer une ou plusieurs idées pourtant importantes mais qui ont étéoubliéesdans le développement ; mais cela présente l’inconvénient desoulignerles faiblesses du raisonnement !

Cela étant, uneconclusion n’estnullement interdite... au contraire ! On peut valoriser en quelques mots le résultat de la démonstration et proposer une **ouverture** sur d’autres aspects à la condition néanmoins que celadécoulebien des développements précédents : l’ouverture pour elle-même n’offre aucun intérêt.

⮷ *Les titres des subdivisions (parties et sous-parties)*

Il faut donner des **titres** aux subdivisions.

A la fois clairs et percutants, leur choix s’avère primordial car révélant la logique globale du raisonnement. De bons titres expriment une idée : on comprend la problématique simplement en les lisant. Aussi, faut-il faire attention aux titres interchangeables, utilisables pour n’importe quel sujet... Et ces titres doiventse répondre entre eux, manifester entre eux un lien logique évident. Les titres doivent donner au correcteur l’envie de lire et de découvrir une démarche réflexive.

En revanche, il convient de ne pas mettre « introduction » et « conclusion » pour l'introduction et la conclusion !

De même les verbes conjugués sont à proscrire dans les intitulés.

⮷ *Transition*.

Il est bon de conserver l’attention du lecteur en lui exposant le fil conducteur de la pensée déployée. D’où l’importance de ces transitions (qu’il est là aussi inutile de titrer « transition » !).

En somme l’annonce faite du plan en fin d’introduction est la première transition.

Et dans cette annonce, sont indiquées les deux grandes partiesmais nonles sous-partiespuisque nous avons une nouvelleintroduction en début de partie pour les annoncer**.** Cette annonce en début de partie estindispensable.

*Rédaction*

En principe, sa qualité doitreflétercelle de l’analyse.

Il va sans dire que le plan détaillé se rédige au brouillon ainsi que l’introduction mais non le développement principal sauf à s’exposer à un problème de gestion de temps.

*☞ Respect impératif de la syntaxe et de l’orthographe*

La qualité du style consiste d’abord à employer les termes adéquats. Un vocabulaire imprécis manifeste un flou dans la maîtrise des concepts et notions. Une langue maîtrisée, voire élégante, valorise toujours la démonstration.

Des maladresses à proscrire :

* + - Les familiarités et facilités du langage oral
    - Les abréviations comme « gvt », « pdt » ... Il ne s’agit pas d’une prise de notes de cours !
    - L’emploi du « je » ou du « nous » car il s’agit de se situer sur le registre de l’objectivité et de la neutralité de l’analyse ; il vaut mieux utiliser des formes impersonnelles comme « on » ou « il semble que », « il convient de » …
    - Le style télégraphique est à proscrire : il faut absolument rédiger et ne pas, par exemple, procéder avec des énumérations, des listings ou autres items...
    - Attention aux citations : si la citation est exacte, alors les guillemets s’imposent ; si l’exactitude n’est pas assurée, alors les guillemets doivent être évités puisqu’il ne s’agit pas de faire dire à tel ou tel ce qu’il n’a pas dit !

La présentation doit être aérée dans son ensemble : il vaut mieux un paragraphe par idée et les nuances peuvent être justement mises en valeur par un retour à la ligne. Ainsi la présentation formelle se met au service du fond.

***Les spécificités propres à chaque type de sujet***

**Le sujet théorique par excellence : la dissertation**

Un excellent exercice intellectuel (surtout pour les concours en perspective). Il s’agit alors le plus souvent d’un sujet de **synthèse** afin de vérifier la maîtrise de la matière.

*L’introduction* a ici une place particulièrement importante.

Il s’agit de définir le sujet :

* + - Les termes du sujet, mot à mot, afin de réfléchir aux différentes conceptions possibles. De l’importance des mots surtout si le sens juridique est particulier.
    - Si le sujet comporte la conjonction « et », invitation est faite à la comparaison et à la confrontation (ex. Fédéralisme *et* souveraineté).
    - Si le sujet n’a pas de délimitation expresse dans le temps, dans l’espace ou sur le fond, alors il faut le traiter dans son acception la plus large à défaut de quoi le risque serait de n’en traiter qu’une partie.
    - Le sujet doit être situé dans le cadre du programme et de la matière ; ainsi le sujet *De Gaulle* donné en droit constitutionnel ne peut être traité de la même manière s’il était donné dans un examen d’histoire contemporaine.

Pour le reste, rien de particulier : se reporter aux indications précédentes.

**Le commentaire**

⮚ *Le commentaire de citation* s’apparente davantage à la dissertation avec donc un intitulé de sujet, en quelque sorte, déguisé.

Cela dit, il convient de présenter la citation, son auteur, en quoi sa qualité permet d’appréhender la problématique sous-jacente, laquelle doit se rapporter à un thème important de la matière, du programme.

⮚ *Le commentaire de texte*

On peut tout commenter :

* + - Constitution, loi, également, article de code...
    - Texte de doctrine
    - Presse
    - Document administratif
    - Mémoires d’hommes politiques
    - ...

La finalité du commentaire :

Expliquer le texte, faire ressortir ce qu’est le texte dans son ensemble :

* + - Sa nature
    - Sa raison d’être
    - Sa justification officielle
    - Son sens global

On doit aussi si besoin l’expliquer de manière plus détaillée pour analyser le sens des différents paragraphes, phrases, concepts...

La clé du commentaire est de toujours se poser la question du pourquoi,

* + - C’est-à-dire qu’il faut non seulement expliquer une disposition
    - Mais aussi pourquoi celle-ci est présente plutôt qu’une autre.

2 écueils sont à éviter :

* + - *Paraphrase* : sujet non traité puisqu’on se contente de reprendre les phrases du texte, souvent de manière laborieuse.
    - Trop s’éloigner du texte, en faire un sujet de dissertation.

Le but est d’aller **au-delà** du texte pour donner un plus par rapport à sa simple lecture et c’est de cette manière que les connaissances de nature à éclairer l’arrière-plan du texte, sa portée, son positionnement dans les problématiques de la matière pourront être apportées.

Mais ces développements doivent toujours naître, résulter du texte, pour ne pas tomber dans le hors sujet, c’est-à-dire le non commentaire ou la dissertation à peine camouflée. Le **lien** ne doit pas être rompu avec le texte.

*Spécificité de l’introduction pour ce type d’exercice* : se poser des questions bien précises.

* + - Qui ? L’auteur du texte ; c’est important pour éclairer le sens du texte.
    - Quand ? Le moment de l’écriture ou du prononcé (s’il est question d’un discours) est important (ainsi, les relations Président de la République/Premier ministre envisagées avant 1986 ou après, avant 2002 ou après...)
    - Comment ? La forme et le style employés peuvent renseigner sur beaucoup de choses....
    - Pourquoi ? La question la plus importante à se poser.

Des questions qui vont permettre de faire émerger le matériau nécessaire à l’édification du plan.

*Le plan :*

Pour éviter les deux dangers précités (paraphrase ou dissertation déguisée), il faut avoir un plan qui colle en somme au texte tout en permettant d’en faire une analyse critique, donc avec du recul.

* + - Soit un plan qui suive celui du texte dans l’hypothèse (assez rare malgré tout) où cela est possible.
    - Soit plutôt en prenant le parti d’un plus grand recul sachant que c’est plutôt à l’intérieur des développements que l’on se référera régulièrement au texte ; c’est préférable lorsque le suivi du plan du texte n’est pas possible ou surtout pertinent. En clair, l’objectif est de faire ressortir 2 à 3 grandes idées et bâtir ce plan là-dessus.

Le commentaire n’empêche pas de citer certaines phrases clefs dès lors qu’elles sont représentatives du texte que cela rend plus aisée l’interprétation. Mais bien sûr, il n’est pas question d’aligner toute une série de citations... pour remplir !

⮚ *Le commentaire de deux textes*

Quand 2 textes (ou d’ailleurs 2 articles) sont à commenter ensemble, la perspective **comparative** s’impose naturellement.

Le travail ne se distingue pas du commentaire d’un seul texte sauf en ce qui concerne son plan. En effet le but est bien la comparaison et donc, il convient d’éviter de consacrer une partie à chaque texte (ou chaque article) !

Il faut dégager les 2 ou 3 grands thèmes communs aux deux textes permettant ainsi la comparaison. Si deux textes en particulier sont donnés et non pas d’autres textes, c’est qu’il y a bien sûr matière et surtout intérêt à les confronter. Là encore, rien n’est fait par hasard...

⮚ *Commentaire d’un dessin*

Dans un document à commenter, les idées sont plus importantes que la forme prise pour leur expression. Et donc, la technique du commentaire doit pouvoir s’appliquer à tout moyen d’expression. Les institutions, notamment politiques peuvent l’objet de dessins de presse, non dénués de connotation ironique, si ce n’est caricaturale ; en forçant d’ailleurs le trait, on rend d’autant plus aisée la perception de l’idée exprimée.

Le commentaire de dessin se présente de la même manière que celui du texte mais son élaboration comportera quelques particularités concernant la recherche du plan et la rédaction.

Le plan doit toujours refléter les idées-forces du document mais l’analyse d’un dessin ne se mène pas selon la même méthode que celle du texte puisque la pensée se traduit en image.

Et donc il va falloir expliquer au moyen de multiples phrases ce qui est représenté graphiquement. Le dessin est un raccourci.

* + L’avantage ici est que le commentaire ne risque pas de se transformer en paraphrase !
  + L’inconvénient, c’est le risque de rédiger une dissertation, c’est-à-dire qu’il ne faut pas oublier d’appuyer ses analyses sur la description du dessin.

**Cas pratique**

L’exercice présente ici un caractère concret : l’objectif est en effet de démontrer quelle est la solution juridique d’un problème posé.

Là encore, nous aurons une grande variété de manières de procéder. Ainsi, on peut demander de répondre à une lettre d’un ministre qui sollicite un conseil pour savoir ce qu’il faut faire pour améliorer tel texte. Ou encore, il est demandé de rédiger un exposé des motifs et un nouveau texte d’articles de la constitution…

Mais aussi, et le plus souvent, un *scénario* mettant en scène un certain nombre d’acteurs constitutionnels confrontés à des évènements où la constitution sera mise à l’épreuve. Et plusieurs questions seront posées afin de vérifier si l’étudiant est capable de proposer une solution en conformité avec le droit, des questions liées évidemment au déroulement du scénario.

Les concepteurs du sujet proposent fréquemment un concentré de péripéties afin de couvrir de multiples hypothèses susceptibles de solliciter bon nombre d’articles du texte constitutionnel. On vérifie ainsi que l’étudiant maîtrise la matière étudiée tant dans ses aspects théoriques que techniques.

Il faut donc repérer les problèmes juridiques suggérés dans l’exercice. Aussi doit-on

* + - Repérer les acteurs, les protagonistes, leur qualité juridique, leurs fonctions, leurs liens.
    - Repérer les actes juridiques identifiés.
    - Repérer les dates, la chronologie, la suite des événements.

Le but est de convaincre en quoi telle solution doit être envisagée et non telle autre et il faudra impérativement argumenter, *données factuelles, constitutionnelles et politiques à l’appui*. Et si aucune solution n’est possible, s’il y a impasse (ce qui peut arriver, surtout dans l’application d’une constitution), il faut aussi dire pourquoi.

Bref, on ne peut exiger un plan classique : il faut juste répondre question par question mais en ayant toujours le souci d’**ordonner** ses idées de façon logique, claire et cohérente.

*Bibliographie*

Aromatario (S.), Bonduelle (A.), *Droit constitutionnel. Méthodologie et exercices corrigés*, Ellipses, 2019